

Votre interlocuteur

M. David BAPTISTA

CABINET PREMIUM FINANCE

09 52 24 33 16

david.baptista@cabinetpf.fr



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

VOTRE CONTACT

M. BAPTISTA David
CABINET PREMIUM FINANCE
11 CHE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Téléphone : **09 52 24 33 16**
Email : **david.baptista@cabinetpf.fr**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : CABINET PREMIUM FINANCE

Adresse professionnelle ou siège social : 11 chemin des Anciennes Vignes – 69410 Champagne au Mont d'Or

SIREN: 840.168.454 (RCS de Lyon)

NAF/APE : 6622Z

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18004744.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF et enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) sous le n° E009032, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°18004744

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : Liberty specialty Markets Europe Sarl - RCS Paris : 831 623 699. Pour liberty Mutual Insurance Europe SE. RCS Paris : 408 774 610, 42 rue Washington 75008 Paris.

Numéros de polices : MRCPAT2202410FR00000000061730A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	600 000€	600 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM L'EPARGNE	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
ECOFIP	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
EURYALE	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
Groupe François 1er	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IROKO	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
PERIAL	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
PRIMONIAL	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
REMAKE	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18004744.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier d'assurance ou de réassurance (COA), positionné dans la catégorie "B" selon l'article L.520-1 II 1°, non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation et travaillant avec un nombre restreint de fournisseurs, contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 - (cf article L. 612-2, II, 1° du Code monétaire et financier).

N° ORIAS : N°18004744

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.
Souscrites auprès de : Liberty specialty Markets Europe Sarl - RCS Paris : 831 623 699. Pour liberty Mutual Insurance Europe SE. RCS Paris : 408 774 610, 42 rue Washington 75008 Paris.

Numéros de polices : MRCPAT2202410FR00000000061730A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	2 000 000€	2 500 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...
APRIL	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur primes périodiques
AXA	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
CARDIF BNP PARIBAS	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...
CORUM L'EPARGNE	Société de gestion	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais de souscription
GENERALI PATRIMOINE	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
MMA	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...
SWISSLIFE	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...
UAF LIFE PATRIMOINE	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...
UNEP	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...
VIE PLUS	Compagnie d'assurance	Partenariat sans lien capitalistique	Commissions sur frais d'entrées, sur encours,...

FINANCEMENT

Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18004744.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs fournisseurs, contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 – (cf article L. 612-2, II, 3° du Code monétaire et financier).

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers : votre conseiller peut proposer un service de conseil, non indépendant, sur une gamme de produits disponibles sur le marché et sélectionnée par votre conseiller (ou intermédiaire).

N° ORIAS : N°18004744

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.
Souscrites auprès de : Liberty specialty Markets Europe Sarl – RCS Paris : 831 623 699. Pour liberty Mutual Insurance Europe SE. RCS Paris : 408 774 610, 42 rue Washington 75008 Paris.

Numéros de polices : MRCPAT2202410FR00000000061730A00

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	500 000€	800 000€

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

92 rue d'Amsterdam

75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

M. Rémi BOUCHEZ, Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110 75441

PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

25 Allée Rose Dieng Kuntz

75019 PARIS

Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant HT et TTC

La prestation de conseil fait l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant à 250 euros HT de l'heure soit 300 euros TTC ou bien forfaitaire, selon la nature de la mission (bilan patrimonial, suivi annuel, aide à la déclaration des revenus...) Chaque mission est précisément définie et tarifiée au préalable dans une lettre de mission dûment signée.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrées déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent selon la nature du produit financier une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 3 % des encours gérées.

Au titre de l'accompagnement une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois les supports choisis par le client

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION / RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Cabinet Premium Finance, 11 chemin des Anciennes Vignes 69410 Champagne au Mont d'Or.

Par tel : 09.52.24.33.16

Par mail : contact@cabinetpf.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet : **Cabinet Premium Finance 11 chemin des Anciennes Vignes 69410 Champagne au Mont d'Or** ou par courriel à l'adresse : **contact@cabinetpf.fr**. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :